Taxe d'apprentissage 2020 : Choisissez Sciences Po !

D’ici le 31 mai prochain, toutes les entreprises devront affecter le solde de leur taxe d’apprentissage à un ou plusieurs établissements d’enseignement supérieur.

Faire le choix de Sciences Po, c’est soutenir un modèle unique d’université internationale où connaissance et pratique se nourrissent pour former les acteurs d’un monde en pleine mutation.

Votre versement contribue directement à l’excellence de notre formation à travers :

- Le recrutement de professeurs de renommée internationale, conférenciers et intervenants extérieurs experts dans leurs domaines. Outre nos 230 enseignants-chercheurs, 4 000 professionnels interviennent auprès de nos étudiants.
- Le déploiement de projets pédagogiques innovants : Incubateur des politiques publiques, Centre pour l’entrepreneuriat, grands challenges et journées de simulation…
- Le renforcement de la responsabilité sociale à travers les dispositifs d’égalité des chances, dont Sciences Po a été pionnier en France.
- L’amélioration des conditions d’étude et d’enseignement : rénovation et équipement de salles de cours, achat de matériel pédagogique pour des usages à la pointe de la technologie et accessibles à tous, en présentiel ou à distance.

En savoir plus

Contact :

Sophie Salin
Responsable des partenariats entreprises
Tél : +33 (0)1 45 49 55 10
sophie.salin1@sciencespo.fr